

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/077 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AUX AGENTS DE LA POSTE EN GREVE

SEANCE DU 5 JUIN 2014

L'An deux mille quatorze et le cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NIELLINI Annonciade, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme MARTELLI Benoîte
M. MOSCONI François à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASTELLI Yannick, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LAVAVE Mattea, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Etienne BASTELICA, au nom du groupe « Elu(e) Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le contexte socio-économique de la Corse et l'augmentation toujours constante du nombre de chômeurs sur l'île comme au niveau national,

CONSIDERANT le programme de restructuration de la Direction de la Poste prévoyant de supprimer une dizaine de postes permanents à Ajaccio,

CONSIDERANT l'augmentation du nombre d'habitants sur la ville d'Ajaccio et de l'expansion géographique de celle-ci, qui nécessitent une adaptation constante face à ces nouvelles données et favorisent donc une augmentation considérable de la charge de travail,

CONSIDERANT les conséquences d'un tel programme en termes de dégradation des conditions de travail et d'atteinte au bon fonctionnement du service public, et donc du service rendu à la population,

CONSIDERANT l'importance du commerce en ligne, à plus forte raison sur la Corse, qui implique une forte progression des livraisons de colis (l'ambition affichée par le nouveau Directeur de La Poste France étant de devenir le leader européen du colis et ainsi dépasser DHL),

CONSIDERANT le mouvement de grève initié depuis le 20 mai dernier par 80% des agents de ce service,

CONSIDERANT les différentes tentatives de négociations rendues vaines par un refus systématique de la part de la direction de prendre en compte ces revendications pourtant légitimes,

CONSIDERANT que l'actionnariat du Groupe La Poste est composé, en totalité, par l'Etat et la Caisse des dépôts et Consignations,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'importance de l'action d'utilité publique conduite par les agents de La Poste.

DEMANDE au Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social et à la Direction du Groupe La Poste, dans un premier temps, de favoriser le dialogue entre les salariés et la Direction Locale afin de permettre la reprise du travail postal.

DEMANDE également le maintien de postes permanents pour assurer la diversification des services proposés au public.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 juin 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI